

## Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

### SEANCE DU 15 mars 2023

Date de convocation : 10 mars 2023

**Étaient présents** : ROBERT Bruno, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, GOYON Fabienne, BERTINEAU Marion, BOSSIS Sophie GRIFFON Christophe, PALISSIER Boris, TARDY Jean-Louis.

**Était absente** : DURIEUX Bernadette.

A été nommée secrétaire de séance : PLAIZE Maryline

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 février 2023.
- Affectation du résultat
- Vote du taux des trois taxes communales pour l'année 2023.
- Fongibilité des crédits dans le cadre du budget primitif en M57.
- Vote du budget primitif 2023.
- Demande de subvention DETR 2023 :
  - Projet n°1 : mise à jour du plan de financement.
  - Projet n°2 : plan de financement
- Adhésion à l'association Les Maires pour la Planète
- Achat de parapluies pour octobre rose et achat de paniers de Noël.
- Location de la salle des fêtes pour des cours de sport : signature d'une convention et tarifs.
- Convention APIC.
- Abandon de créance sur loyers impayés.
- Compte-rendu de l'exécution des délégations.
  - Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 février 2023 à l'unanimité.

<b>OBJET : Affectation du résultat</b>
--

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	121 974,59 €
- un excédent reporté de :	422 228,61€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	544 203,20 €
- un déficit d'investissement de :	62 116,73 €
- un déficit d'investissement reporté de :	57 082,16 €
- un déficit des restes à réaliser de :	400,00 €

Soit un besoin de financement de :	119 598,89 €
------------------------------------	--------------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	544 203.20 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	119 198.89 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	424 604.31 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	119 598.89 €

**OBJET : Vote du taux des trois taxes communales pour l'année 2023.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2023, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux communaux des taxes directes locales et de les établir ainsi :

Taxes	Taux
Foncière (bâti)	30.74%
Foncière (non bâti)	24,26%
CFE	26,41%

**OBJET : Fongibilité des crédits dans le cadre du budget primitif en M57**

Monsieur le Maire informe que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces éventuels mouvements de crédits à chaque réunion de conseil municipal dans le cadre de son compte-rendu d'exécution de ses délégations.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

**OBJET : Vote du budget primitif 2023.**

Le budget primitif 2023 est présenté par Monsieur le Maire il est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il s'équilibre à :

Fonctionnement : 705 004.31 €

Investissement : 485 598.89 €

Monsieur Jean-Louis TARDY vice-Président de la Bonne Rencontre et Monsieur Jean Claude GERBAUD vice-Président de l'ACCA ont quitté la salle au moment du vote des subventions à leurs associations.

**OBJET : Demande de subvention DETR 2023**  
**Projet n°1 : mise à jour du plan de financement.**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'embellissement du centre bourg de la commune qui a débuté en 2021 avec la pose de candélabres sur la rue des Moineries et la réfection du chemin piéton du futur jardin public.

Ce projet a continué en 2022 avec la réfection des trottoirs de l'entrée du Bourg jusqu'à l'église et la réfection de la place devant la salle Jacques FUME.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de 2023 à savoir : l'agrandissement et la réfection du terrain de pétanque, la pose de clôture en bois autour du jardin public, la plantation de haies champêtres, la pose de candélabres solaires, l'installation d'une tyrolienne pour les enfants, le changement d'une table de pique-nique, l'installation de bancs, remplacement des buts de foot par un équipement multi sports et la mise en place de deux appareils de fitness en plein-air.

Il donne le détail des devis reçus :

7 candélabres solaires :	6 455 € HT
Rénovation et agrandissement du terrain de pétanque :	6 100 € HT
Clôture du terrain en bois :	5 988 € HT
Main d'œuvre plantations haies :	6 400 € HT
Mise en place d'irrigation :	1 013 € HT
Terre végétale :	1 175 € HT
Bordures haies champêtres :	8 830 € HT
Arbustes et végétaux :	5 404 € HT
Tyrolienne et montage :	11 881 € HT
Remplacement table aire de jeux :	1 595 € HT
2 bancs :	990 € HT
Équipement multisport :	3 250 € HT
2 appareils fitness :	3 640 € HT

Pour un montant total de : 62 720 € HT

Le Maire informe que cette opération peut bénéficier de l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Conseil Départemental dans le cadre de la revitalisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider le projet tel qu'il a été présenté par le Maire.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2023.
- De solliciter l'aide de l'état dans le cadre de la DETR et le Conseil Départemental

dans le cadre de la revitalisation des communes

- De retenir le plan de financement suivant :

Dépense totale :

62 720 € HT

Recettes attendues :

Etat (DETR) : 28 224 € (45% du montant HT)

Conseil Départemental (Revitalisation) : 21 952 € (35% du montant HT)

Financement commune : 12 544 € HT (20 % du montant HT)

**OBJET : Demande de subvention DETR 2023  
Projet n°2 : Plan de financement.**

Monsieur le Maire indique qu'afin de parfaire l'aménagement du centre bourg, il souhaiterait la mise en place d'une liaison douce entre l'impasse des Fargues situé à l'entrée EST du village et le centre bourg afin que les habitants et notamment les enfants qui utilisent les transports scolaires puissent profiter du nouvel aménagement en toute sécurité, il informe que ce nouvel aménagement sera éclairé par les candélabres solaires.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les devis relatifs à cette opération et il en donne le détail :

Cheminement doux : 19 193 € HT

Candélabres solaires : 7 098 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider le projet tel qu'il a été présenté par le Maire.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2023.
- De solliciter l'aide de l'état dans le cadre de la DETR et le Conseil Départemental dans le cadre de la revitalisation des communes
- De retenir le plan de financement suivant :

Dépense totale :

26 291 € HT

Recettes attendues :

Etat (DETR) : 11 831 € (45% du montant HT)

Conseil Départemental (Revitalisation) : 9 202 € (35% du montant HT)

Financement commune : 5 258 € HT (20 % du montant HT)

**OBJET : Adhésion à l'association Les Maires pour la Planète**

Monsieur le Maire explique que l'association les Maires pour la Planète organise des conférences, des journées d'actualités à destination des élus afin d'accompagner les communes dans la transition écologique et le respect de l'environnement.

Le coût de cette adhésion s'élève à 25 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à l'association d'élus Les Maires pour la Planète.
- D'autoriser le Maire à procéder à l'adhésion et au règlement de la cotisation annuelle.

**OBJET : Achat de parapluies pour octobre rose et fêtes de fin d'année.**

Le Maire donne la parole à Maryline PLAIZE qui explique qu'elle a dû anticiper l'achat de décoration pour octobre rose car les sites de vente sont souvent en rupture de stocks le moment venu.

Elle explique qu'elle a acheté 12 parapluies roses pour sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein au mois d'octobre.

Elle a fait l'avance de ces frais car les sites de vente en ligne ne proposent pas le paiement par mandat administratif, le montant de ces acquisitions s'élève à 123.79 € TTC.

Maryline PLAIZE informe également que comme les années précédentes, les aînés de la commune auront un panier garni et que là aussi, elle a dû anticiper les achats car souvent, les magasins ne disposent pas de stocks suffisants au moment des fêtes.

Elle explique qu'elle a acheté 50 paniers au magasin Action pour un montant de 149.50 €.

Elle présente une ébauche de la garniture de ce panier avec des cookies, des palmiers et des caramels au beurre salé proposés par la boulangerie du Taillon (cette proposition sera affinée en fin d'année avec la boulangerie).

Le montant de cette garniture s'élève à 12.70 € par panier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider la proposition telle que présentée par Maryline PLAIZE.
- De rembourser à Maryline PLAIZE les achats qu'elle a effectués pour les parapluies d'octobre rose et les paniers de fin d'année destinés aux aînés pour un montant total de 273.29 €

**OBJET : Location de la salle des fêtes pour des cours de sport : signature d'une convention et tarifs.**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande de Madame Valérie GRUGET qui souhaite utiliser la salle des fêtes pour des cours de step une heure par mois sans le chauffage.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette question et sur les occupations diverses de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De proposer la signature d'une convention avec Madame Valérie GRUGET pour l'occupation de la salle des fêtes une heure par mois sans chauffage pendant une année pour 100 € cette location est prévue en dehors des vendredi, samedi et dimanche.
- De proposer la location de la salle des fêtes par demi-journée (après-midi ou matin) au prix de 40 €.
- De charger le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

**OBJET : Convention APIC**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de la part des parents dont les enfants fréquentent le centre de loisirs de Nieul le Virouil une convention de participation aux frais de

fonctionnement de cette structure.

Un large débat s'installe au sein du Conseil Municipal sur les modalités de cette convention notamment pour la résiliation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de participation à l'APIC.
- Souhaite que les termes de la convention soient modifiés surtout au niveau de la tacite reconduction et des modalités de résiliation.
- De charger le Maire de mener à bien cette décision.

<p><b>OBJET : Abandon de créance sur loyers impayés.</b></p>
--

Monsieur le Maire revient sur cette situation qui date du mois de juillet 2020.

La locataire qui avait un arriéré de loyer continue de régler par prélèvement sur sa retraite la somme de 120 € par mois.

Elle a demandé au Maire de réduire voire d'annuler sa dette car cela pèse sur son budget qui est déjà extrêmement contraint.

Le Maire explique que le reste à recouvrer s'élève à 2 718.55 €.

Après en avoir délibéré, 7 voix pour, 2 voix contre, le Conseil Municipal décide :

- D'abandonner une partie de la dette de Madame Thiebault.

Le Maire souhaite maintenant que les membres qui sont pour l'abandon d'une partie de la dette se prononcent pour savoir le montant abandonné par la commune.

Après en avoir délibéré, 7 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- D'abandonner la somme de 1 368.55 €
- Que Madame THIEBAULT devra continuer à rembourser jusqu'à l'épuisement du solde de sa dette qui s'élève de 1 350 €.
- De charger le Maire d'en informer Madame THIEBAULT et le Trésor Public.

<p><b><u>OBJET</u> : Compte-rendu d'exécution des délégations</b></p>
---

⇒ Le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de ses délégations depuis la dernière réunion.

**Questions diverses**

⇒ Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Louis TARDY qui explique qu'il est encore en train de récolter des informations mais qu'il lui manque des photos sur les cérémonies privées qui avaient lieu sur la commune (mariages, baptêmes, communions). Un nouvel appel sera lancé dans les boîtes aux lettres des habitants pour tenter d'en obtenir

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.